



APPEL A PROJETS

1

art/terre 2010 a lieu du lundi 13 septembre au dimanche 19 septembre dans la Cité Geuten de Comines (B).

Durant une semaine, 10 à 12 créateurs (ou équipes) sont invités à réaliser une œuvre artistique originale dans laquelle la terre est essentielle.

Les participants sont sélectionnés sur base d'un dossier de candidature à déposer avant le 30 avril 2010.

art/terre est un concours doté de 6 750 euros qui fait référence :

- le jury attribue 1 250 euros à un projet émergent
- chaque participant (ou équipe) sélectionné(e) reçoit une indemnité de 500 euros (à l'exception du projet lauréat)
- un catalogue-reportage est édité et largement diffusé
- une exposition commune des lauréats art/terre et Entre-Lacs est programmée sur la saison 2010/2011 de l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq (F).

Organisation



Centre culturel MJC de Comines-Warneton

www.art-terre.be info@art-terre.be +32(0)56.56.15.15

Partenaires : Ville de Comines-Warneton, Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Province de Hainaut, Briqueteries de Ploegsteert sa, Wienerberger, CERATEC, Le Courrier, No Télé, Nord Eclair

REGLEMENT

Généralités

- Le concours a pour objet de primer des œuvres artistiques originales où la terre est essentielle : la terre doit constituer le support de l'œuvre et/ou en être le thème.
Cette édition du concours s'inscrivant dans un contexte semi-urbain, l'interprétation de la thématique est voulue la plus large possible (la terre comme matériau mais aussi comme symbolique : la terre est à envisager au sens le plus large du terme).
- il est doté de 6 750 € répartis en un prix de 1 250 € et en indemnités de 500 € par projet sélectionné. L'indemnité n'est pas octroyée au lauréat. Elle est versée à l'issue du concours.
- Une exposition commune des lauréats art/terre et Entre-Lacs (concours-événement sur l'eau – www.atelier-2.com) est programmée sur la saison 2010/2011 de l'Atelier 2 à F-Villeneuve d'Ascq.
- Les œuvres devront être réalisées dans la Cité Geuten à 7780 B-Comines du lundi 13 au dimanche 19 septembre 2010 (voir détails et situation en annexe).
- 12 candidats (ou groupes) maximum seront admis à participer au concours.
Le concours est ouvert à toute personne âgée de 16 ans au moins.
La participation au concours peut se faire à titre individuel ou en groupe
Les groupes ne peuvent pas comporter plus de trois participants. Chaque groupe peut néanmoins se faire aider par d'autres participants non indemnisés.

2

Sélection des candidats

- La sélection des candidats admis à participer s'effectue par la commission art/terre du Centre culturel de Comines-Warneton sur base d'un dossier dans lequel le candidat présente :
 - l'idée ou le projet artistique qu'il entend développer dans le cadre du concours.
 - les références (réalisations, cursus, croquis...) permettant d'augurer l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.
- **Le dossier de candidature doit être introduit pour le 30 avril 2010 au plus tard.** Il devra parvenir par la poste ou être déposé au **Centre culturel de Comines-Warneton rue des Arts, 2 à B-7780 Comines-Warneton** et comprendra :
 - (Cas N°1 – participation *à titre individuel*)
 - Un curriculum vitae
 - Une photocopie de la carte d'identité (Recto/Verso)
 - Un dossier présentant toute trace de travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse,...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
 - Des photographies d'œuvres récentes
 - La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés
 - (Cas N°2 – participation *en groupe*)
 - La composition du groupe (noms, prénoms et coordonnées)
 - Par membre :
 - Un curriculum vitae
 - Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso)
 - Un dossier présentant toute trace de travail (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.
 - Des photographies d'œuvres récentes.
 - La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés.
- Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.
- Les décisions du jury de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats pour le 11 juin 2010 au plus tard, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Déroulement du concours proprement dit

- La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 13 au dimanche 19 septembre 2010.
 - Du lundi au jeudi, la présence sur le site est facultative (mais elle est encouragée par un accueil et une ambiance conviviaux),
 - **Du vendredi au dimanche, le travail se déroule devant le public. Durant ces trois jours, les candidats sont tenus de travailler et/ou d'être présents, à défaut, l'indemnité de 500 euros ne sera pas versée.**
 - Les éléments préfabriqués doivent être accessoires dans le projet réalisé et le travail in situ doit être prépondérant.
 - L'emplacement du travail de l'artiste au sein de la Cité Geuten doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable entre l'artiste et le Centre culturel qui se chargera, si nécessaire, d'obtenir les accords utiles auprès des pouvoirs publics ou des particuliers.

- Le Centre culturel interviendra dans l'accueil des candidats sélectionnés :
 - Prise en charge pour les candidats du logement, petits-déjeuners et repas du midi (pique-nique) du lundi au dimanche (logement en gîte rural)
 - Prise en charge pour tous les candidats du repas du soir du vendredi au dimanche.
- Les candidats sont tenus d'apporter tout outillage nécessaire à leur travail. Ils sont tenus d'apporter également tout matériau qui n'est pas cité ci-dessous et qui serait nécessaire à leur travail.
 - Aucun matériel de cuisson n'est mis à disposition des artistes par l'organisateur.
 - L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités et des demandes.
 - Des briqueteries locales peuvent fournir gratuitement les matières suivantes : des rebuts (briquillon, déchets de staltons), des briques crues et cuites, de l'argile.
 - L'organisateur ne peut être tenu responsable pour la qualité et la quantité de ces matériaux.
 - Les quantités à mettre à disposition de l'artiste par l'organisateur devront impérativement être négociées au préalable et par écrit entre l'artiste et l'organisateur.
 - Toute fourniture que celles précisées ci-dessus peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de son dossier de candidature.
- Les œuvres réalisées sur place restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard le lundi 20 septembre 2010 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.
- Le Centre culturel assure les artistes en responsabilité civile durant la période du concours. Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail. Le Centre culturel ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

Jury pour l'attribution des prix

Président :

- Monsieur Pierre-Olivier ROLLIN, chef du Secteur des Arts plastiques de la Province de Hainaut (BPS 22)

Membres :

- Monsieur Hugo BRUTIN, critique d'art
 - Madame Maryse DEVICK, Directrice de l'Atelier 2 de Villeneuve d'Ascq
 - Madame Françoise DUBOIS, conseiller Secteur Création et Diffusion artistiques de la DRAC Nord – Pas-de-Calais
 - Monsieur Jacky LEGGE, animateur Maison de la Culture de Tournai
 - Monsieur Michel VOITURIER, critique d'art (sous réserve de son accord)
 - Monsieur Dirck VONCKX, galerie De Queeste, Abele (sous réserve de son accord)
 - Un représentant du Service des Arts plastiques du Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles
 - Un représentant de la Commission des Arts plastiques du Ministère de la Communauté française de Belgique
- Passage du jury le dimanche 19 septembre de 15 à 18 heures
 - Proclamation des résultats et remise des prix à 19 heures
 - Les décisions du jury sont sans appel.

Divers

- Les candidats sélectionnés acceptent que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées – et ce, sans faire naître le moindre droit dans le chef du candidat – dans tout document relatif à *art/terre* (presse, catalogue, invitation, affiche...)
- Une note jointe au présent règlement explique le contexte dans lequel s'inscrit le concours et donne de plus amples informations sur le site choisi pour art/terre 2010. Des photos sont disponibles sur www.art-terre.be
- Une visite de la Cité Geuten est organisée pour les artistes intéressés les samedis 6 et 12 mars à 14 heures. Réservations souhaitées au +32(0)56.56.15.15 ou sur info@art-terre.be

Organisation et informations complémentaires

art/terre 2010 www.art-terre.be

Centre culturel de Comines-Warneton, rue des Arts, 2 B-7780 Comines-Warneton

Tél. : + 32(0)56.56.15.15 - info@art-terre.be - Fax : +32(0)56.56.15.16

Partenaires : Ville de Comines-Warneton, Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Province de Hainaut, Briqueteries de Ploegsteert sa, Wienerberger, CERATEC, Le Courier, No Télé, Nord Eclair



DOSSIER DE CANDIDATURE

4

1. Coordonnées du ou des candidat(s) composant le groupe (max. 3 personnes)

Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Pays, CP et Ville	Site
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Pays, CP et Ville	Site
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Pays, CP et Ville	Site

2. Personne responsable du groupe (avec laquelle les contacts seront pris pour l'organisation concrète du séjour et du travail des artistes) :
3. Description du travail envisagé
Joindre impérativement un schéma (+ dimensions) et des explications détaillées en annexe
4. Lieu(x) ou type de lieux souhaité(s) pour l'installation du travail
Précisez ici si votre projet demande un lieu bien particulier. Le cas échéant, il est indispensable de mentionner précisément lequel en prévoyant idéalement un lieu alternatif. S'il ne s'agit pas d'un lieu public, le Centre culturel vérifiera la disponibilité du lieu et la possibilité d'obtenir l'accord du propriétaire pour son utilisation.
5. Matériaux souhaités et à fournir par les briqueteries locales (détailler type de matériaux et quantités)
6. Autres matériaux nécessaires
- 6.1. Quels sont les matériaux amenés par vous-même ?

6.2. Quels sont les matériaux attendus de l'organisateur ?

Partie négociable

Partie non négociable

5

7. Besoins en électricité

Description complète de l'outillage amené (type, consommation électrique...)

8. Description sommaire de la partie du projet réalisé en atelier et de la partie réalisée in situ.
La partie réalisée in situ doit être prépondérante sur la partie réalisée en atelier.

9. Accueil

a. Je (nous) compte(ons) travailler sur le site aux dates suivantes :

b. Je(nous) souhaite(ons) bénéficier des possibilités de logement

- Oui, pour ... personnes (nombre)
- Non

Remarque : Famille et/ou amis ne pourront être logés en plus des artistes que dans la limite des places encore disponibles et au prix coûtant.

10. Visite du site

Deux visites du site et du parcours prévu pour le concours sont prévues les samedis 6 et 12 mars à 14h00.

Merci d'indiquer ici si vous souhaitez participer à l'une des visites :

- Je souhaite participer à la visite du
- Je ne souhaite pas participer à la visite.

11. Autres remarques :

12. Annexes obligatoires :

- a. Curriculum vitae
- b. Photocopie de la carte d'identité
- c. Dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
- d. Photographies d'œuvres récentes
- e. Schéma (avec dimensions) et explications détaillées du projet envisagé pour le concours.

Seules les parties des dossiers entrant dans une enveloppe de dimensions maximales de 38/25 sont renvoyés à l'expéditeur et aux frais de l'organisateur.



LE CONTEXTE

Le concours art/terre 2010 s'inscrit dans le contexte suivant :

- Une sensibilisation à l'art contemporain
- Comines, Ville ouverte
- Partenariat avec Les Entre-Lacs de Villeneuve d'Ascq (F)

Sensibilisation à l'art contemporain

art/terre en est à sa neuvième édition.

Il y a 16 ans, la volonté des membres de la commission arts plastiques du Centre culturel a été de mettre en valeur l'argile, élément important de la vie socio-économique de la ville. La ville comptait en effet à ce moment-là sur son territoire deux briqueteries et une industrie de céramique sanitaire.

Malgré la fermeture de deux de ces entreprises, l'industrie de la brique reste un important pourvoyeur d'emplois dans l'entité.

L'orientation du concours s'est précisée au fil des années, et les œuvres réalisées dans le contexte d'art/terre s'inscrivent à présent résolument dans l'art actuel.

Le concours est depuis le début ouvert à toutes formes d'expression plastique dans la limite des contraintes précisées par le règlement.

La richesse des projets réalisés, induite par cette ouverture mais aussi par le choix des sites (grands espaces naturels), fut rapidement évidente.

A ce jour, de nombreuses tendances artistiques actuelles (de la sculpture figurative au conceptuel ; land art, installations, performances,...) y ont déjà trouvé un terrain favorable à leur expression.

Une dimension particulière s'ajoute en 2008 puisque le concours investit alors une zone semi-urbaine : le centre du village d'Houthem est choisi pour accueillir le concours et les projets des artistes se répartissent sur un parcours de deux kilomètres.

L'expérience s'avère concluante : la proximité des artistes avec les habitants crée de nouvelles complicités et l'accroissement des possibilités d'intégration des œuvres dans le village favorise une expression encore plus diversifiée, amenant ainsi de nouveaux types de projets.

Cette dimension sera maintenue en 2010.

Ce n'est plus un village, mais bien une cité qui est cette fois soumise à l'imagination des artistes.

Différentes possibilités d'ancrage des œuvres leur sont offertes : ruelles de la cité, espaces verts, plaine de jeux, espaces naturels non encore bâtis et en friches, sentiers pédestres sillonnant la cité, jardins potagers, etc.

Les artistes auront ainsi l'occasion de se réapproprier la cité et de l'offrir au regard ainsi renouvelé de ses habitants et des nombreux visiteurs qui se déplaceront au cours du week-end de clôture.

Afin de familiariser les publics (scolaires, associations et autres publics) à l'art contemporain, le Centre culturel s'associe plus particulièrement au Service des Arts plastiques de la Province de Hainaut pour mettre sur pied, durant toute la durée du concours, une série d'interventions.

Durant la semaine :

- écoles : sensibilisation à l'art contemporain et rencontres avec les artistes (et ateliers pratiques pour les plus jeunes)
- tous publics : sensibilisation à l'art contemporain et rencontres avec les artistes

Durant le week-end : une sensibilisation à l'art contemporain et des parcours guidés des artistes au travail et/ou des projets réalisés côtoieront des animations festives : concerts, théâtre, repas en commun.

Les artistes qui ont participé au concours se sont accordés pour affirmer qu'art/terre était une formidable occasion de rencontres et d'échanges entre artistes.

Dans cette foulée, nous souhaitons donner aux publics les clefs d'une bonne compréhension du travail entrepris par les artistes, condition sine qua non d'un échange enrichissant et souhaité comme tel entre publics et artistes.

En 2010, c'est le comité des fêtes et la Régie de quartier de la Cité qui seront le relais entre le centre culturel, organisateur, et la population locale. Les écoles situées à proximité (écoles fondamentales et école d'enseignement spécial) sont également très heureuses à la perspective de voir leurs élèves côtoyer les artistes durant une semaine. Le Centre d'hébergement pour handicapés « Le Village » s'associe lui aussi à la démarche.

C'est donc une véritable dynamique d'échanges entre artistes et publics qui se met en place.

Il va de soi que tout sera néanmoins entrepris pour déranger le moins possible le travail des artistes.

Comines Ville Ouverte

Chaque année, art/terre s'intègre dans l'Opération Comines Ville Ouverte.

L'espace d'un dimanche, cette année le 19 septembre, les publics sont invités à (re)découvrir des aspects connus ou méconnus de l'entité cominoise : musées, associations, métiers rares, sites touristiques, entreprises, etc.

Des promenades à thèmes, dont art/terre fait partie, sont ainsi proposées aux milliers de personnes qui parcourent l'entité au cours de ce week-end particulier.

Partenariat *Entre-Lacs* de F-Villeneuve d'Ascq et *art/terre* de B-Comines-Warneton

L'Atelier 2, avec le soutien de la Ville de Villeneuve d'Ascq, met sur pied un concours-événement sur le thème de l'eau intitulé *Entre-Lacs*. La manifestation est prévue du 17 mai au 12 juin 2010 et les dossiers de candidature doivent être introduits pour le 31 décembre 2009 au plus tard.

Le rapprochement d'Entre-Lacs et d'art/terre trouve sa source dans quelques convergences fondamentales :

- une volonté d'appuyer les concours sur des spécificités locales nées de ressources naturelles : les lacs pour Villeneuve d'Ascq et les briqueteries pour Comines-Warneton
- la sensibilisation à l'art contemporain par le rapprochement des publics et des artistes, non pas dans des espaces convenus tels musées ou galeries, mais dans des lieux de vie
- et, par extension, le travail des artistes in situ, amenant ainsi habitants et publics, par le biais d'espaces revisités et de questionnements, à regarder et à considérer leurs espaces de vie autrement.
- Une volonté enfin de soutenir la création artistique par la diffusion et l'aide aux plasticiens dans la création d'installations in situ.

Une attention particulière a été apportée par les deux organisateurs pour que les deux manifestations offrent aux artistes des conditions similaires de travail et d'accueil.

L'appel à projets est également lancé en commun.

LE SITE

Cité Geuten à B-7780 Comines-Warneton

La Cité Geuten est délimitée par la rue de Ten Brielen, l'Avenue des Châteaux, la rue du Triangle et la plaine de jeux qui longe deux rues : la rue d'Argenton-château et l'avenue des Erables (entrée de la plaine via l'Avenue des Tilleuls).

8

La Cité Geuten de Comines est un quartier comprenant quelque 320 habitations dont la plupart sont des maisons sociales données en location par la société Lysco. Ceci permet à la personne qui en fait la demande d'habiter une maison confortable au loyer proportionnel à ses revenus mais avec un plafond. Un peu moins d'un millier de personnes habitent la cité, dont environ 17 % représentent une population vieillissante. L'évolution actuelle dans l'octroi des maisons sociales laisse présager une augmentation de jeunes ménages avec enfants.

Les habitations ont été construites par phases de 1953 à ce jour, laissant apparaître des quartiers distincts de maisons au sein même de la Cité : l'ancienne cité – 100 maisons construites entre 1953 et 1965, 140 maisons blanches plus grandes construites en 1974 et 1975 et les maisons construites depuis 1980, de tailles variables.

Il existe toujours au cœur de la cité des espaces en friches relativement importants qui sont autant de possibilités d'extension offertes à la Société Lysco.

Ces espaces constituent actuellement des zones dévolues au fauchage et aux terrains de jeux improvisés des enfants.

La Cité est idéalement située au cœur de Comines, à proximité du centre commercial, en bordure de gare et à proximité directe de deux écoles fondamentales (3-12 ans) et d'une école d'enseignement spécial (handicapés légers – 6-12 ans).

Elle est en même temps protégée du trafic local car en bordure des axes routiers principaux.

En 2008, une régie de quartier s'y est installée et a entrepris de remettre en état un ancien bâtiment scolaire et les terrains attenants. La régie de quartier a pour objectif de réinsérer dans le milieu du travail des personnes en décrochage social. La régie de la Cité Geuten s'est spécialisée notamment dans l'aménagement d'espaces verts (horticulture), dans la maçonnerie et dans les cours de remédiation. Elle s'intègre chaque jour davantage avec bonheur dans la Cité par le biais de liens tissés avec la population : vente de plants et graines et mises à disposition des riverains de jardins ouvriers.

En septembre 2009, c'est un Centre d'hébergement pour handicapés mentaux qui ouvrira ses toutes nouvelles installations dans la Cité Geuten.

Un comité des fêtes et d'action sociale veille depuis des décennies à ce que la Cité ne se réduise pas à une cité dortoir en mettant sur pied de très nombreuses manifestations : ducasse annuelle, animations récurrentes, entretien et animation d'une plaine de jeux et de terrains multisports, etc.

Tout cela fait de la Cité Geuten un quartier vivant, à la fois singulier et intégré dans la commune, où il fait bon vivre et où les relations de bon voisinage ne sont pas qu'une idée vague...

Plan du site

Page suivante

Photographies du site

Uniquement sur www.art-terre.be

Cité Geuten art/terre 2010

